



# ATHLETIC CLUB DRAVEIL

Site internet : [www.ac-draveil-athletisme.com](http://www.ac-draveil-athletisme.com)

Mail : [acdraiseil.athle@gmail.com](mailto:acdraiseil.athle@gmail.com)



## Fiche d'inscription Saison 2023 / 2024

- Nouvelle Adhésion**: vous bénéficiez de 1 séance d'essai, avant votre inscription définitive.
- Renouvellement (adhérent inscrit à l'ACD en 2022/2023)**.

**Mutation** : Je viens d'un autre club.

Licence N° : .....

**Nom** : ..... **Prénom** : ..... **Sexe** : .....

**Adresse** : .....

**CP** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Téléphone** : ..... (tél des parents pour les mineurs)

**@perso** : .....@..... (\*)

(\*) Adresse mail importante et consultation régulière du site Draveil Athlétisme très recommandée.

CATEGORIES	COTISATIONS	COTISATIONS CONVENTION UNSS
Baby Athlé (né en 2018 et 2019)	130 € (pas de maillot)	
Eveil Athlé (né en 2015 à 2017)	145 €	
Poussins (né en 2013 à 2014)	150 €	
Benjamins (né en 2011 et 2012) - Minimes (né en 2009 et 2010)	150 €	100 €
Cadets (né en 2007 à 2008) - Juniors (né en 2005 et 2006)	150 €	
Espoirs - Senior - Master (né en 2004 et avant)	150 €	
Marche Nordique (à partir de 18 ans)	150 €	
<b>Maillot pour les enfants – Débardeurs pour les adultes</b> <b>Obligatoire pour les nouveaux Adhérents, changement de catégorie BB vers EA</b> <b>et changement de taille</b>	10 €	10 €
Taille du textile à indiquer : 6a, 8a, 10a, 12a, S, M, L, XL ou XXL	Taille :	Taille :
<b>Pour les détenteurs du Pass Jeune (12 /25 ans)</b>	- 25 €	
<b>Réduction familiale dès le 2ème membre payant de la famille</b> <b>(hors pass jeune)</b>	-10 €	
<b>TOTAL A REGLER =</b>		
<b>Attestation de Paiement</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<b>BOUTIQUE (SUPPLEMENT)</b>		
Débardeur (Adultes) 10 € <input type="checkbox"/> Maillot enfants 10 € <input type="checkbox"/>	Taille :	Taille :
Maillot manches courtes col zippé 10 € <input type="checkbox"/> <b>(ADULTES UNIQUEMENT)</b>	Taille :	Taille :

Paiement par chèque à l'ordre de l'Athletic Club de Draveil ou espèces : possibilité 3 chèques (sans centimes) pour toutes les inscriptions faites en septembre et octobre encaissés en 3 fois. Inscriptions au-delà du mois d'octobre règlement en 2 fois maximum

**N.B: les coupons sport ne sont pas acceptés**

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

**Droit à l'image** : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre** :

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'athlète ou de son représentant légal :

**Le ou la soussigné(e) certifie avoir lu le règlement Intérieur et l'accepte dans sa globalité :**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR AC DRAVEIL ATHLETISME

Article 1 : **Tous les adhérents sont priés de se conformer au présent règlement.**

Article 2 : Tout adhérent doit être à jour de ses cotisations. Paiement par chèque bancaire ou postal en règlement de l'adhésion, libellé au nom du club (A.C Draveil Athlétisme).

Article 3 : Dans le cadre d'une nouvelle réglementation de la FFA, vous n'avez plus à fournir de certificat médical à votre club pour la saison 2023/2024.  
Pour les adhérents mineurs ou majeurs souhaitant renouveler leur licence ainsi que pour les nouveaux adhérents mineurs ou majeurs, il conviendra et il sera de votre responsabilité de remplir correctement le formulaire « parcours santé », sur votre espace licencié, ceci en toute objectivité, il sera le garant de votre bonne aptitude à la pratique de l'athlétisme, votre club ainsi que la FFA ne pouvant être tenus responsables vis-à-vis de votre déclaration.

Article 4 : Les horaires des entraînements **sont à respecter** pour des raisons de sécurité et de bonne gestion des séances d'entraînements.

Article 5 : **Les parents des enfants mineurs devront accompagner ces derniers et les présenter à l'entraîneur à chaque début de séance. Ils doivent impérativement les récupérer en fin de séance.**

Le club ne peut être tenu responsable des enfants que durant le temps de la pratique. Lors de déplacements aux compétitions, les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant. Un co-voiturage peut être fait à cette occasion, en fonction des disponibilités.

Article 6 : **Les parents peuvent assister aux séances d'entraînements, uniquement depuis les tribunes, ou sauf cas exceptionnel sur le terrain avec l'autorisation de l'entraîneur.**

Article 7 : L'achat du maillot est obligatoire pour les nouveaux adhérents et pour participer aux compétitions.

Article 8 : Les athlètes inscrits lors des compétitions **doivent participer aux compétitions où ils seront engagés.**

Article 9 : Tout athlète ayant un comportement perturbateur ou dangereux, ne respectant pas le matériel, les installations ou les autres membres du groupe, pourra être suspendu temporairement ou définitivement renvoyé après délibération du bureau et des entraîneurs. L'adhérent sera alors remboursé de la différence entre son inscription et le montant de la part licence payé par l'ACD

Article 10 : Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'incident suite au non-respect du règlement intérieur

**Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels durant les heures de pratique.**

Article 11 : Le prix du montant de la cotisation au début de la saison, correspond au prix lors du changement de catégorie de l'athlète, cette année au 1er septembre.

Article 12 : Pour le groupe adulte (SE/MA), en m'inscrivant au club, j'ai pris connaissance de la charte interne qui stipule les droits et devoirs de l'athlète, et je m'engage à la respecter

Article 13 : En cas d'arrêt de l'activité pour raisons personnelles, extérieures telles que pandémie ou autres en cours d'année, le club ne procédera à aucun remboursement de l'activité au prorata du temps restant.